

Suivant les articles L.2121-7, L2121-9 à L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Comité Syndical se réuniront en séance publique à la mairie d'Authezat, mardi 28 mai 2013 à 18 heures 30 conformément aux convocations du 21 mai 2013.
Est inscrit à l'ordre du jour : Choix des bureaux d'études pour les missions de diagnostics ; Questions diverses.

Séance du 28 mai 2013

L'an deux mille treize, le vingt-huit mai à 18 heures 30, le Comité d'Administration du SIVOM du CHARLET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'Authezat, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude ROCHE.

Date de la Convocation du Comité d'Administration : 21 mai 2013.

Présents : Messieurs Jean DESVIGNES, Jean RUDEL, Joao CHEDAS, Frédéric GIROIX, Stéphane MATHIEU, Madame Bernadette TROQUET.

Absent : Monsieur Patrick TAILLANDIER ;

Excusée : Madame Sylvie POUSSET-RODRIGUEZ ;

Procuration : de Madame Sylvie POUSSET-RODRIGUEZ à Monsieur Jean DESVIGNES ;

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane MATHIEU.

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, adopté à l'unanimité, le Comité Syndical aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.

2013/007 – MISE A NIVEAU ASSAINISSEMENT INTERCOMMUNAL – ETUDES ET MISSIONS DIAGNOSTICS STATION D'EPURATION :

Lors de la dernière réunion de travail du comité syndical en date du 25 avril, les délégués ont pris connaissance des devis fournis pour les études et missions suivantes :

1. étude géotechnique,
2. mission de contrôle technique,
3. mission de coordonnateur SPS,
4. diagnostic amiante.

Ces propositions ont été analysées par le cabinet SAFEGE, maître d'œuvre pour la construction de la station d'épuration.

Les résultats ont été portés à la connaissance du comité syndical le 28 mai, à la vue de ceux-ci, les délégués décident à l'unanimité (8 voix) de retenir les sociétés suivantes :

1	Etude géotechnique	FONDASOL	7 750,00 € H.T.
2	Mission de contrôle technique	VERITAS	3 652,00 € H.T.
3	Mission de coordonnateur SPS	ACOTEP	2 285,00 € H.T.
4	Diagnostic amiante	VERITAS	700,00 € H.T.

Le comité charge Monsieur le Président :

- de mettre en œuvre et signer toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de ces études.

Délibération : publiée et/ou affichée le 03/06/2013

transmise au Préfet le 05/06/2013

Adoption des délibérations n°2013-007 à 2013-007

Fin de la séance à 19 heures.

Le Président



Jean-Claude ROCHE.

